

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juin 2023

N°DC-2023-30

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Objet : Création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-huit heures et trente-minutes le Conseil municipal, dûment convoqué le lundi 05 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le cinq juin deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHENAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC. Mme Carole MIANNAY, Mme Isabelle TAINGUY, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, codifié dans le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34, codifié dans le code général de la fonction publique ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu la saisine du Comité social territorial du CDG56 en date du 06 avril 2023 ;

Face à la nécessité d'adaptation de l'organisation des services communaux, et notamment pour renforcer et optimiser le fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques.

Cette création de poste répond à un constat : l'aménagement et l'entretien des espaces vert est une activité importante dans la vie d'une municipalité. Aussi, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste pour la prise en charge des espaces verts de la commune. Les missions principales dévolues à l'agent seront :

- L'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.
- Maintenir un espace public propre, accueillant, pédagogique, sécurisé pour les usagers
- Arrosage et soins des massifs et jardinières.
- Entretien du cimetière, entretien de la voirie, propreté urbaine.
- Organisation du balayage de la voie publique

Il s'agit d'un emploi à temps complet qui pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel de droit public dans le cadre d'emploi des adjoints techniques administratifs territoriaux.

La prise de poste de l'agent recruté est souhaitée à la rentrée de septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE ET DECIDE** de l'ouverture d'un emploi d'adjoint technique territorial pour le service technique à pourvoir par un agent titulaire ou par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article 3-3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

- Filière technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent des espace verts	Adjoint technique	C	0	1	Temps complet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

